



ORDONNANCE 1333-O.60

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 6 octobre 2020, l'ordonnance 1333-O.60, visant à :

- ajouter un panneau de signalisation afin de délimiter la zone de début et de fin de stationnement interdit en utilisant les lampadaires existants de part et d'autre de l'entrée du 9100 de la rue du Parcours afin d'y installer la signalisation, et ce, pour faciliter la manœuvre des camions;
- modifier la signalisation afin d'interdire le stationnement durant les heures scolaires, soit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, sur l'avenue Mousseau pour une distance de 65 mètres à partir de l'intersection de l'avenue Guy;
- remplacer les affiches d'interdiction en tout temps par des affiches de stationnement interdit les jeudis, de 7 h à 9 h, du 15 mars au 15 novembre, sur l'avenue Chaumont côté nord, entre les avenues Mousseau et Des Ormeaux;
- ajouter un arrêt en direction est, un arrêt en direction ouest ainsi que le marquage d'une traverse sur l'avenue Chaumont à l'intersection de l'avenue Guy;
- retirer la zone réservée aux personnes à mobilité réduite située devant le 7200 de l'avenue M.-B.-Jodoin.

et ce, en vertu du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou* (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 octobre 2020.

Nataliya HOROKHOVSKA
Secrétaire d'arrondissement par intérim